



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

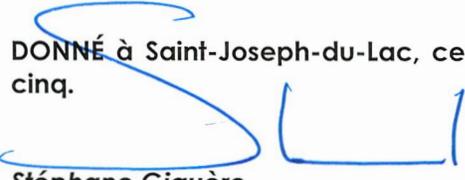
**Par le soussigné, Stéphane Giguère, Directeur général de la susdite municipalité**

Que lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM03-2025**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 875**, situé au **3857, 3859, 3861, 3863 chemin d'Oka** ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de permettre l'implantation en cours avant secondaire de thermopompes pour un bâtiment résidentiel de type bâtiment multifamilial, alors que le Règlement de zonage 15-2024, indique que les thermopompes doivent être implanté dans la cour arrière ou dans les cours latérales, le tout pour un bâtiment multifamilial existant.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

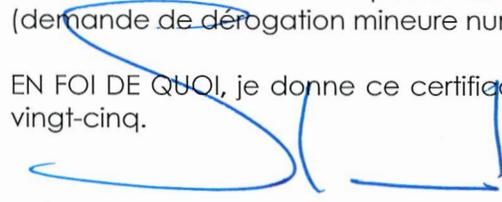
**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatorzième jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq.**

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussigné, Stéphane Giguère, Directeur général, résidant à Saint-Eustache, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 12h, le 14<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025 au 1110 chemin Principal et en le publiant sur le site Internet de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac le vendredi 14 mars 2025 (demande de dérogation mineure numéro DM03-2025)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général